



# ASSOCIATION DYS.NC

10, rue Bougainville

Email : [assodys.nc@gmail.com](mailto:assodys.nc@gmail.com)

Faubourg Blanchot

RIDET : 1323815.001

Nouméa

Convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire

du samedi 27 aout 2022 de 9h à 10h30

au 10 rue Bougainville, Faubourg Blanchot Nouméa

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine **Assemblée Générale Ordinaire de l'association DYS.NC se tiendra le samedi 27 aout 2022 de 9h à 10h30 au local de l'association, 10 rue Bougainville, Faubourg Blanchot, Nouméa.**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- *Bilan moral de l'année écoulée et présentation des projets 2022-2023.*
- *Bilan financier de l'année écoulée.*
- *Vote par l'assemblée générale : Création d'une antenne de l'association DYS.NC à Paita.*
- *Proposition aux membres d'intégrer le conseil d'administration pour l'année 2022-2023.*
- *Demande aux membres actuels du Conseil d'administration de confirmer leur engagement ou de présenter leur démission pour l'année 2022-2023.*
- *Vote par l'assemblée générale du Conseil d'Administration 2022-2023.*

*Nota Bene : le conseil d'administration nouvellement élu se réunira suite à l'assemblée générale à 10h30 pour élire le nouveau bureau. Les postes de président(e) et de secrétaire sont à pourvoir.*



# ASSOCIATION DYS.NC

10, rue Bougainville

Email : [assodys.nc@gmail.com](mailto:assodys.nc@gmail.com)

Faubourg Blanchot

RIDET : 1323815.001

Nouméa

Compte tenu de l'importance des questions traitées, nous souhaitons que vous soyez présents.

Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 11 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez le formulaire de vote par procuration sur notre site internet [www.dys.nc](http://www.dys.nc) sur la page AGO 2022. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 11 de nos statuts.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, chers adhérents, l'expression de notre considération distinguée.

A Nouméa le 13/08/2022

Pour le Bureau

Eve Romain